



Rennes, le 07 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Captures accidentelles de dauphins : la ministre de la Mer compte sur les pêcheurs

La France connaît depuis trois ans une augmentation significative des captures accidentelles et des échouages de dauphins sur le littoral du Golfe de Gascogne.

L'émotion médiatique suscitée ces derniers mois par ces captures accidentelles a conduit la Commission Européenne à exiger de la France des mesures rapides. Il a alors été envisagé de fermer la pêche dans le Golfe de Gascogne pendant 14 jours au cours du premier trimestre 2021. Ce projet a suscité l'incompréhension et la colère de toute la profession qui ne s'estime pas seule responsable des échouages.

En effet, le manque de connaissances scientifiques sur l'importance des captures imputables aux navires français et sur l'impact réel de ces captures sur l'état de la population de cétacés ne permet pas de proposer des mesures justes, potentiellement efficaces et proportionnées à la réalité du phénomène.

C'est en substance ce qu'a rappelé la ministre de la Mer, Annick Girardin, ce mercredi 7 octobre lors de la réunion du groupe de travail national sur les captures accidentelles, qui réunit représentants de la pêche, Administration, ONG et scientifiques.

Après avoir rejeté l'idée de fermetures de pêche du fait de l'insuffisance des connaissances scientifiques, Annick Girardin a privilégié la recherche d'un équilibre entre préservation des dauphins et pêche responsable. D'importants moyens vont être déployés pour améliorer rapidement la connaissance sur ce phénomène. Elle appelle par ailleurs les professionnels de la pêche à inscrire leur activité dans un Golfe de Gascogne «modèle de développement maritime durable».

Pour y parvenir, la ministre de la Mer a proposé au gouvernement l'adoption de mesures afin de mieux comprendre le phénomène et de réduire les captures accidentelles.

Ces mesures reposent sur 3 axes :

- . l'équipement obligatoire toute l'année des chalutiers pélagiques avec des répulsifs acoustiques de type Pinger ;
- . la déclaration systématique à l'Administration des Affaires maritimes de toute capture accidentelle et le renforcement des contrôles ;
- . l'accélération des études sur l'état de conservation de la population de dauphins et sur les interactions avec les activités de pêche.

Sur ce dernier point, Annick Girardin demande aux pêcheurs professionnels de participer aux études scientifiques qui seront menées en partageant leur connaissances empiriques de l'environnement marin, en accueillant à leur bord des observateurs des pêches indépendants et, pour certains d'entre eux, en acceptant de tester des caméras embarquées.

Une charte d'engagement sera rédigée dans les semaines à venir pour déterminer les rôles de chacun dans ce plan d'action qui devra conduire à une connaissance plus fine du phénomène et à des innovations dans les pratiques de pêche.

Président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne, Olivier Le Nézet affiche sa satisfaction après les propositions d'Annick Girardin. Comme il l'a déclaré : « Les propositions de la ministre de la Mer sont pragmatiques et empreintes de bon sens maritime ». Yves Foëzon, directeur de l'Organisation de producteur Pêcheurs de Bretagne, approuve également le fait « de revenir sur le terrain technique sur lequel nous travaillons activement depuis plusieurs années ». Ils appellent désormais les pêcheurs professionnels à saisir l'opportunité qui leur est offerte et espèrent ainsi que le débat sur les captures accidentelles de dauphins puisse être dépassionné et que des solutions à long terme soient rapidement trouvées.

Contacts Presse :

Thomas RIMAUD (PDB) : 06 82 95 22 80

Julien DUBREUIL (CRPMEM Bretagne) : 06 67 21 15 98